

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.:(251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21
Email: situationroom@africa-union.org, oau-ews@ethionet.et

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
192^{EME} REUNION
10 JUIN 2009
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/Comm.3(CXCII)

COMMUNIQUE

COMMUNIQUE DE LA 192^{ème} REUNION
DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), lors de sa 192^{ème} réunion tenue le 10 juin 2009, a examiné la situation en République islamique de Mauritanie à la lumière de la communication de la Commission sur les récents développements de la situation dans ce pays, et a pris la décision qui suit :

Le Conseil,

1. **Prend note** de la communication de la Commission sur les récents développements de la situation en République islamique de Mauritanie, consécutifs aux négociations tenues à Dakar, au Sénégal, du 27 mai au 2 juin 2009, entre les grands pôles politiques mauritaniens ;

2. **Se félicite** de la conclusion de l'Accord cadre entre les trois grands pôles politiques mauritaniens paraphé à Dakar, le 2 juin 2009, et signé à Nouakchott, le 4 juin 2009, et **note avec satisfaction** que cet Accord s'inscrit dans le cadre des éléments de sortie de crise consensuelle articulés dans les communiqués pertinents du Conseil, y compris le communiqué PSC/PR/COMM.(CLXXXVI) adopté lors de sa 186^{ème} réunion tenue le 6 mai 2009, et soutenus par le Groupe de contact international sur la Mauritanie ;

3. **Félicite** les parties mauritaniennes au processus de sortie de crise pour la volonté politique et le courage dont elles ont fait preuve, qui a permis la conclusion de cet Accord. Le Conseil **exprime sa profonde gratitude** au Président Abdoulaye Wade et au Gouvernement du Sénégal, pour leur contribution significative au déroulement et au succès des négociations de Dakar. Le Conseil **exprime également sa haute appréciation** au Président de l'Union africaine, le Frère Muammar Kaddafi, pour ses efforts propres et son soutien au processus de négociation et de sortie de crise. Le Conseil **exprime aussi sa gratitude** à la communauté internationale, regroupée au sein du Groupe international de contact sur la Mauritanie, pour sa contribution active à la médiation et pour son soutien à la mise en oeuvre de l'Accord-cadre;

4. **Exhorte** les parties mauritaniennes à se conformer à la lettre et à l'esprit de l'Accord-cadre et à mettre en œuvre de bonne foi les engagements pris, qu'ils se rapportent à la transition consensuelle, au processus électoral, y compris l'élection présidentielle, dont le premier tour doit avoir lieu le 18 juillet 2009, aux mesures d'apaisement et de confiance, ainsi qu'à la poursuite du dialogue national inclusif ;

5. **Demande** au Président de la Commission de prendre toutes les dispositions requises pour accompagner la mise en œuvre de l'Accord, y compris le suivi du respect scrupuleux des engagements pris par les parties mauritaniennes, la mobilisation de l'appui financier et technique nécessaires au bon déroulement du processus électoral et la coordination du dispositif d'assistance et d'observation électorale, ainsi que le déploiement d'un nombre suffisant d'observateurs, pour s'assurer de la tenue de l'élection présidentielle du 18 juillet 2009, en conformité avec la législation et la réglementation mauritaniennes, ainsi qu'avec les normes internationalement établies en la matière, et l'appui à la poursuite du dialogue national inclusif afin de renforcer la réconciliation nationale, la démocratie, l'Etat de droit et la bonne gouvernance ;
6. **Exhorte** la communauté internationale, représentée par le Groupe de contact international sur la Mauritanie, à apporter toute l'assistance nécessaire en vue de la mise en œuvre effective de l'Accord cadre et à jouer pleinement, sous l'égide de l'UA, le rôle attendu d'elle dans le succès de la sortie de crise consensuelle en Mauritanie;
7. **Demande** au Président de la Commission de tenir le Conseil régulièrement informé du processus de mise en œuvre de l'Accord-cadre ;
8. **Décide** de rester saisi de la question.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Peace and Security Collection

2009

Communiqué

African Union Commission

Peace and Security

<http://archives.au.int/handle/123456789/2325>

Downloaded from African Union Common Repository